

Comité de Régie

LUNDI, 3 OCTOBRE 1892.

Présidence de Frs. Decelles, écr.,
Président.

Présents : M. J. B. Morin, D. Du-
maine, Ls Cordeau, H. Gaudette, F.
Lajoie, J. B. Hevey, Jos. Bernard,
H. Langelier, J. Leduc et J. H. Mo-
rin

Après lecture et sur proposition
de M. J. B. Morin appuyé par M.
Jos Leduc, les deux derniers rap-
ports sont approuvés.

Résolu de payer aux malades sui-
vants, tout ce que requis ayant été
fourni.

Bénoni Labonté, père, du 26 Sep-
tembre au 3 octobre, \$3.00.

Pierre Baillargeon, du 8 septem-
bre au 23 Septembre, \$6.50.

Pierre Hébert, du 19 Septembre
au 3 octobre, \$6.00.

Sec.-Trés. (indemnité de Septem-
bre), 12.50

Et le Comité s'ajourne à vendredi,
le 7 du courant, à 7 heures p. m.
pour, en assemblée spéciale, recevoir
les divers rapport. des officiers.

Histoire de Benjamin Franklin

Un des hommes les plus fréquem-
ment cités comme exemple de ce
que peut faire la pratique assidue de
l'épargne entendue dans sa meil-
leure acception, c'est l'américain
Benjamin Franklin.

Il vivait à la fin du siècle dernier.

Apprenti imprimeur pendant neuf
ans, il n'avait que ses bras pour toute
fortune, mais il était d'une grande
application au travail et d'un bon
sens remarquable. Grâce à sa bon-
ne conduite, à son jugement droit, à
son esprit d'économie, il devint un
des plus riches négociants d'Améri-
que, un des citoyens les plus utiles à
son pays, un homme célèbre dans le
monde entier.

Franklin a écrit l'histoire de sa
vie. Il a fait connaître les luttes
qu'il a du soutenir contre la pau-
vreté et les privations qu'il s'est im-
posées pour pouvoir étudier. Son
père était fabricant de chandelles et
avait 17 enfants. Benjamin ne fut
envoyé à l'école que durant un an.

Dès l'âge de dix ans, il travaillait
dans l'atelier de son père, ce qui ne
l'empêcha pas de devenir un savant
illustre. Mais aussi il se contenta
longtemps de ne boire que de l'eau
à ses repas : ses camarades d'atelier
l'appelaient l'américain aquatique.

Le premier levé et le dernier cou-
ché, il apportait un soin particulier
à tout ce qu'il faisait, et ses patrons
lui confiaient les travaux les plus ur-
gents et par suite les mieux payés.
Grâce à ces habitudes laborieuses et
aux économies qu'il avait lentement
amassées, il put enfin monter une
imprimerie pour son compte.

Il avait coutume de répéter : "Dé-
pensez un sou de moins que votre
bénéfice net ; par là votre poche si
plate commencera à s'élever et n'au-
ra plus à crier que son maître a le
ventre vide."

N'oublions donc jamais d'économiser
un sou quand nous le pouvons,
puisque ce sou peut devenir le prin-
cipe de notre fortune : dans tous les

cas, il témoignera des bonnes habi-
tudes d'épargne que nous avons pri-
sées.

Un procès

Sous le règne d'Elisabeth, un An-
glais fut accusé devant Lord Lye-
r, chef-justicier de la cour des plaids
communs, d'avoir assassiné son voi-
sin. Les preuves de ce crime n'é-
taient pas tout à fait concluantes ;
mais les présomptions étaient très-
fortes. Le premier témoin déposait
que, traversant un champ au lever
de l'aurore, il y avait deux jours, il
avait aperçu, à quelque distance du
sentier, un homme étendu par terre
et qui semblait ou mort, ou ivre ;
qu'il en approcha et le trouva mort,
la poitrine percée en deux endroits,
son habit et sa chemise ensanglan-
tés ; qu'au reste, à l'inspection des
deux blessures, il avait jugé qu'elles
avaient été faites avec une tourche ;
qu'enfin, ayant jeté les yeux aux en-
virons du cadavre, il avait vu une
fourche marquée des lettres initiales
du nom de l'accusé. Ce témoin pro-
duisit en même temps la fourche, et
l'accusé la reconnut.

La déposition du second témoin
était plus grave. Il disait que le
matin du même jour de la mort de
ce voisin, s'étant levé de très-bonne
heure, dans l'intention d'aller dans
le bourg du voisinage, il avait aperçu
l'accusé, vêtu d'un habit de drap ; que
n'ayant pu se mettre en route, et
ayant ouï dire au premier témoin
qu'il avait trouvé le voisin assassiné
et la fourche de l'accusé à côté de
lui, ils étaient allés l'un et l'autre
prendre le meurtrier, et qu'ils l'a-
vaient conduit chez le Juge de Paix.
Ce second témoin ajoutait qu'ayant
examiné de près cet homme pen-
dant qu'il subissait l'interrogatoire, il
s'aperçut qu'il n'avait plus le même
habit qu'il portait le matin avant
l'assassinat ; que cette circonstance
l'ayant frappé, et étant très-étonné
de l'embarras de l'accusé et de ses
désaveux, il avait été dans la mai-
son de cet homme, par ordre du
Juge, et que là, après avoir long-
temps cherché, il avait enfin trouvé
le même habit, que l'accusé portait
quelques moments avant le meurtre,
dans la paille du lit et tout ensan-
glanté.

Le troisième témoin assurait qu'il
avait entendu le prisonnier, quelques
jours avant ce meurtre, menacer le
malheureux dont on poursuivait l'as-
sassin.

Ces dépositions étaient très-for-
tes, et les défenses de l'accusé n'é-
taient guères capables de les affai-
blir. Il se contenta de dire, avec ce
sang-froid ordinaire aux scélérats,
qu'il était vrai qu'il s'était élevé une
très-vive dispute entre lui et cet
homme ; qu'ils avaient chacun un
champ dans la même paroisse, et si
voisins l'un de l'autre, que pour aller
dans celui de l'un, il fallait nécessai-
rement traverser celui de l'autre. Le
jour de sa mort, ajouta-t-il, j'allais
de grand matin à mon champ, je
portais ma fourche, à quelques pas
duquel j'aperçus un homme étendu
et immobile, comme s'il eut été
mort ou ivre. Je me crus obligé, en
conscience, d'approcher pour lui of-

frir du secours ; j'avancai, en effet, et
je frémis à la vue de mon voisin à
l'agonie et nageant dans son sang
qui sortait à grands flots de deux
énormes blessures qu'il avait à la
poitrine. Je le soulevai, je m'effor-
çai de le secourir ; je lui témoignai
toute la douleur dont j'étais péné-
tré ; je le sollicitai de me dire quels
étaient ses agresseurs.

Il parut sensible à l'intérêt que je
prenais à sa nouvelle situation ; il
voulut me parler mais il ne put pro-
noncer une syllabe. Enfin, après
avoir lutté quelques moments contre
la mort, il poussa un horrible gé-
missement, jeta par la bouche un
torrent de sang dont je fus inondé,
et il expira. Je prévis, continua
l'accusé, que les soupçons se tourne-
raient contre moi, parce que je sa-
vais qu'on n'ignorait ni notre an-
cienne dispute, ni les menaces que
nous nous étions faites mutuelle-
ment. Pénétré de cette idée, je m'é-
loignai aussi promptement que si
j'eusse été l'assassin, et dans le trou-
ble où me jetait cette funeste aven-
ture, je pris sa fourche au lieu de la
mienne que je laissai auprès du ca-
davre. Obligé de passer le reste de
la journée dans mon champ, je re-
tournai précipitamment chez moi
changer d'habit, de crainte que le
sang dont j'étais couvert ne déposât
contre moi, et je cachai mes vête-
ments dans la paille de mon lit. Je
niai ensuite devant le Juge de Paix
que j'eusse porté d'autre habit que
celui que j'avais quand on vint m'ar-
rêter ; mais ce désaveu était un effet
de la même crainte qui m'avait fait
quitter ces vêtements ensanglantés.
Telle est la vérité dans toutes ses cir-
constances de tout ce qui s'est passé
à mon égard le jour de cette affre-
use scène. Je ne dis rien de faux, et
cependant j'avoue que je puis rien
prouver de ce que j'avance : coupable
en apparence, innocent en effet,
je n'ai d'autres témoins que Dieu et
ma conscience.

Ces deux respectables témoins ne
suffirent pas lorsque les preuves sont
aussi convaincantes qu'elles l'étaient
dans cette affaire. D'ailleurs, quel
est le meurtrier qui manque d'adres-
se pour déguiser les apparences de
son crime ; et quel scélérat manque
aussi, pour en imposer, de prendre
Dieu et sa conscience en témoins ?
Le Lord Chef Justicier fut peu tou-
ché de cette défense, et exagérant, au
contraire, l'énormité du crime et la
scélératesse de l'assassin, il dit aux
Jurés qu'il ne voyait aucune difficul-
té à juger à toute rigueur cet homme
dont le crime n'était que trop évi-
demment prouvé.

Les jurés en Angleterre, sont les
Pairs et les juges des parties en ma-
tières criminelles ; il faut qu'ils
soient douze, en pareil cas, pour
qu'un accusé soit légitimement con-
damné et sa sentence exécutée ; ils
doivent être tous du même avis ; un
seul qui n'y adhérerait pas, lierait tous
les autres. Le Lord Chef-Justicier
se retira pour les laisser juger, et ils
opinèrent depuis le matin jusqu'à
neuf heures du soir. Cette lenteur
à prononcer, dans une cause qui pa-
raissait si claire, surprit le Chef ; il
envoie demander aux Jurés pour-
quoi ils ne s'étaient pas encore sé-
parés ? Ils lui firent répondre qu'ils

étaient tous du même avis dès le ma-
tin, à l'exception du premier Juré
qui était d'une opinion contraire et
qui la soutenait avec une opiniâtreté
insurmontable. Pendant qu'on al-
lait porter cette réponse au Lord
Chef, les onze Jurés s'élevèrent con-
tre le douzième ; ils le pressèrent de
se rendre à leurs avis et de condam-
ner comme eux cet accusé à la mort.
Ce Juge resta mébranlable, et sa
contenance fut telle, que les autres,
craignant d'être obligés de passer la
nuit au jugement de cette cause, ai-
mèrent mieux eux-mêmes changer
d'opinion, que d'attendre que leur
confièrent se rendit à leurs avis. In-
digne d'une pareille sentence, le
Lord Chef-Justicier leur reprocha
vivement leur prévarication, il les
renvoya avec ordre de rester enfer-
més, sans feu et sans lumière, jus-
qu'à ce qu'ils fussent de même opi-
nion. Ils restèrent donc assemblés
pour la seconde fois ; et après avoir
accablé de reproches le Juré dont le
sentiment leur était opposé, ils firent
tous les efforts possibles pour le ra-
mener à leur avis ; mais, injures,
prières, menaces, tout fut inutile. Il
persista et dit que, dût-il perdre la
vie, il n'en changerait pas. Ainsi,
cette nuit se passa en vaines dispu-
tes ; en un mot, ils furent contraints
de déclarer l'accusé innocent, parce
que l'un d'eux s'obstinait à ne le pas
juger coupable. Cette seconde sen-
tence, rapportée au Lord Chef-Justi-
cier, le transporta de colère ; il leur
fit les reproches les plus amers, et
forcé par la loi de souscrire à leur
jugement, il leur dit qu'il mettrait
sur leur compte le sang de l'homme
assassiné. L'accusé entendit pro-
noncer cette sentence, se jeta aux
genoux de ses juges, remercia la
Providence, et s'adressant au Lord
Justicier : " Vous le voyez, dit-il, Ni
" lord, vous le voyez, Dieu et la
" bonne conscience sont les plus sûrs
" et les meilleurs témoins."

(A suivre)

BIBLIOGRAPHIE

[Voir aussi L. A. Choquet et fr.]

Essais de littérature anglaise, par
James Darmesteter. 1 vol in-12 de
près de 300 pages. Prix : 3 fr. 50
Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Sou-
fflot, à Paris.

Il faut remarquer, en tête de l'ou-
vrage, une lettre de l'auteur à M.
Guillaume Guizot sur l'étude de
l'anglais en France.

Le premier chapitre est consacré
au théâtre anglais avant Shakes-
peare. Faits connus de la vie de
Shakespeare, son œuvre et l'his-
toire de son génie. Shakespeare en
France, tels sont les titres des cha-
pitres suivants. L'auteur y étudie
et analyse à fond les œuvres du ma-
ître anglais.

Lord Byron, Wordsworth, Robert
Browning, Hervé Riel et Miss Tor-
Dutt y sont aussi longuement é-
diés.

La Revue Générale, vingt-huitième
année, journal historique et littéraire
Septembre 1892. Sommaire.

I. La richesse dans l'antiquité
Rome, Henri Francotte, 355.